

Prospectus d'une pension de jeunes demoiselles établie à Tarbes, et dirigée par les Dames Clavé et Fayolle.

Numéro d'inventaire : 1979.35334

Type de document : affiche

Imprimeur : Lagarrigue (R.) Imprimeur de la préfecture

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1820 (vers)

Inscriptions :

- ex-libris : Tampon: "Département des Htes Pyrénées"

Description : Feuille imprimée en n&b sur 2 colonnes séparées par une frise ornementale

Mesures : hauteur : 435 mm ; largeur : 315 mm

Notes : Doc. s.d. annonçant l'ouverture d'une pension pour jeunes filles. Description des cours donnés (religion, lecture, écriture, géographie, histoire, mythologie, et "petits travaux qui sont l'apanage du sexe" + prix de pension. Référence à la pédagogie de Mme de Genlis et à Rollin ("Études des filles").

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Tarbes

Nom du département : Hautes-Pyrénées

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Hautes-Pyrénées, Tarbes

PROSPECTUS

D'UNE

PENSION DE JEUNES DEMOISELLES

ÉTABLIE À TARBES,

Et Dirigée par les Dames CLAVÉ et FAYOLLE.

Ces Dames prennent la Religion pour base de leur enseignement : l'Histoire sainte et le Catéchisme du diocèse sont deux objets importants des études de leurs élèves.

L'instruction des jeunes Demoiselles sera aussi étendue et aussi variée que les parens pourront le désirer. La langue française est l'objet de leçons très-soignées. Ces Dames exercent leurs élèves à l'art de lire, corrigent toutes les fautes de prononciation, et font observer ces inflexions de voix sans lesquelles on est réduit à ne lire que pour soi.

Une belle écriture est un talent que l'on sait aujourd'hui apprécier, et que ces Dames tâchent de faire acquérir à leurs élèves. Elles ne négligent pas non plus les principes du calcul, si nécessaire à une femme que le sort peut condamner un jour à remplir les devoirs d'un père de famille.

La géographie et l'histoire ont de grands charmes pour la jeunesse. Cette étude bien dirigée, n'est donc pour les jeunes personnes qu'un amusement utile : on s'arrête longtems aux traits de bienfaisance, de générosité, de pitié envers Dieu et envers les parens, etc. ; on passe rapidement ces pages de l'histoire que toute ame sensible voudrait en arracher.

Le même esprit préside au choix des sujets de composition qu'on propose aux élèves pour les former à l'art d'écrire. Ils sont tous propres à inspirer l'amour de la religion et de la vertu.

La mythologie, malgré l'absurdité de la plupart de ses fables, est une connaissance nécessaire, puisque les beaux arts en reproduisent journellement des traits. Leurs chefs-d'œuvres ne sont plus proposés à notre culte ; mais ils le seront toujours à notre admiration. Quelque indispensable que soit une pareille étude, elle serait peut-être dangereuse pour les jeunes personnes, si madame *De Gentis*, cette célèbre institutrice, dont les dames CLAVÉ et FAYOLLE ont adopté la méthode d'enseignement, n'avait fait un livre élémentaire de mythologie, où la pudeur ne trouve rien qui la puisse alarmer. Ce qui ajoute un nouveau prix à ces élémens, c'est la manière à-la-fois ingénieuse et facile dont l'auteur veut qu'on les enseigne. Elle est très-propre à développer en peu de tems l'intelligence des jeunes élèves.

Ces Dames instruisent les jeunes Demoiselles qu'on leur confie, dans tous les petits travaux qui sont l'appanage de leur sexe. Ces travaux deviennent pour elles, quelquefois une ressource précieuse dans l'infortune, et toujours un grand pré-

servatif contre les vices, dont on dit, avec raison, que l'oisiveté est la mère.

Un exercice littéraire aura lieu à la fin de chaque année, afin que les parens puissent reconnaître, par eux-mêmes, les progrès de leurs enfans. Cet essai sera terminé par une distribution de prix, propre à entretenir parmi les jeunes élèves une heureuse émulation.

S'il est encore quelques personnes imbuës de vieux préjugés, qui voudraient interdire l'instruction aux femmes, il y a longtems qu'une voix respectable leur répond : « L'avantage qu'elles » (les dames) tireront de leurs connaissances, sera de n'être pas obligées, pour éviter l'ennui et le dégoût d'une vie désoignée, d'en remplir le vide par le jeu, par les spectacles, par des visites inutiles, par des conversations frivoles ; et d'être en état, après qu'elles auront satisfait aux bienséances de leur condition, de se réserver des momens précieux, où, libres et retirées, elles puissent s'occuper de lectures, capables de nourrir agréablement leur esprit, et de remplir leur cœur d'une joie solide et durable, en lui montrant le seul bien qui peut le rendre heureux. »

(ROLLIN, Etudes des filles.)

Le prix de la pension est de quarante fr. par mois, payables par trimestre et d'avance ; celui de la demi-pension est de vingt francs par mois, payables par trimestre et d'avance. Le prix des leçons pour les externes, est de six fr. par mois, payables aussi par trimestre et d'avance.

Les parens qui désirent donner à leurs enfans des maîtres pour les arts d'agrément, prennent des arrangemens particuliers avec eux.

Chaque pensionnaire doit fournir son couvert, deux paires de draps, douze serviettes et deux peignoirs pour son usage.

Toutes les Elèves, tant externes que pensionnaires, payent, au commencement de chaque année, quatre fr., pour les frais d'exercice.

AVIS aux Parens, dans leur intérêt.

Les parens qui ont l'intention de confier leurs enfans aux dames CLAVÉ et FAYOLLE, sont instamment priés de les mettre chez elles au commencement de l'année scolaire, qui date du 1^{er} novembre ; attendu que le cours des études ne peut être interrompu.

A TARBES, chez R. LAGARRIGUE, Imprimeur de la Préfecture.

